

LISTE DES DELIBÉRATIONS

Réunion du Conseil Communautaire

15 avril 2025 à 18H

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
20250415-1	Approbation des comptes financiers uniques 2024 du budget principal (version actualisée)	Approuvée à l'unanimité
20250415-2	Vote du budget principal	Approuvée à l'unanimité
20250415-3	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	Approuvée à l'unanimité
20250415-4	Vote du budget annexe « Développement économique »	Approuvée à l'unanimité
20250415-5	Vote du budget annexe « Immobilier locatif d'entreprise »	Approuvée à l'unanimité
20250415-6	Vote du budget annexe « Centre aquatique »	Approuvée à l'unanimité
20250415-7	Vote du budget annexe « Tourisme »	Approuvée à l'unanimité
20250415-8	Vote du budget annexe « GEMAPI »	Approuvée à l'unanimité
20250415-9	Vote du budget annexe « O2S Sport Santé Bien-Être »	Approuvée
20250415-10	Vote du budget annexe « Hôpital-EHPAD »	Approuvée à l'unanimité
20250415-11	Vote du budget annexe « Gestion des déchets ménagers et assimilés »	Approuvée à l'unanimité
20250415-12	Vote du budget annexe « Mobilité »	Approuvée à l'unanimité
20250415-13	Fonds d'accompagnement financier aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres : modification du règlement et validation de la programmation 2025	Approuvée à l'unanimité
20250415-14	Détermination du Périmètre Délimité des Abords (PDA) de Mers-les-Bains	Approuvée à l'unanimité
20250415-15	Signature du nouveau contrat CITEO/Adelphe intitulé « Contrat type pour la collecte sélective » pour la période d'agrément 2025-2029 (filère des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique)	Approuvée à l'unanimité

Le Président
Eddie FACQUE

Délais et voies de recours :

Les délibérations du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles sont exécutoires. Elles peuvent, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;
- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai